

## Modalités de validation du DES de M.G Promotions avant 2017

A la fin de son cursus, après avoir validé les six semestres de stages selon les conditions réglementaires du DES de Médecine Générale et avoir aussi répondu aux exigences de l'Enseignement Théorique, l'Interne peut demander à se présenter devant un Jury organisé par la faculté de médecine.

**Il doit s'inscrire** auprès de l'administration du troisième Cycle :

1. Il doit demander l'accord préalable au coordonnateur du DES de MG de pouvoir soutenir son mémoire devant le jury, en remplissant un formulaire destiné à cet effet,
2. Après accord, il doit rédiger le Dossier de soutenance (document écrit et relié) qu'il présentera devant le Jury de DES désigné par le DUMG.

**Le dossier** sera remis aux trois membres du Jury 15 jours au moins avant la soutenance et regroupera obligatoirement les éléments suivants :

- **un récapitulatif du parcours personnel dans le DES** et le projet professionnel à venir : résumés des 6 rapports de stages (3 à 6 pages).
- **une synthèse des traces d'apprentissage** rassemblées dans le Port Folio électronique : titres et résumé des RSCA, , synthèse des GEP et GTT, titre des SCRE, titres des informations validées recherchées sur Internet, travaux de recherche en cours etc.... (10 à 18 pages)
- **les fiches d'avis des Tuteurs : (Téléchargeable sur le Port Folio électronique : 4 pages)**  
1 fiche reprenant le tableau de bord du portfolio, 1 à 2 pages des synthèses des évaluations formatives des 6 rencontres tutorées, 1 note de synthèse du dernier tuteur sur le parcours de l'interne.
- **le mémoire de DES** : qui fera l'objet d'une communication orale devant le Jury sous la forme d'un diaporama de 10 minutes environ (10 diapos).  
Ce travail original doit obligatoirement concerner le champ de la discipline Médecine Générale. Il peut éventuellement être extrait de la Thèse en cours ou déjà soutenue, être aussi développé à partir d'un récit de situation complexe et authentique ou d'un travail de recherche dans lequel l'Interne est impliqué. Le document écrit et rédigé sous la forme d'un article médical (IMRAD) comportera une vingtaine de pages au maximum. Lors de la soutenance (durée de 30 minutes), l'interne se présentera muni de l'ensemble des documents pédagogiques personnels

**Le jury aura également en sa possession :**

- **le dossier administratif de l'interne** et les relevés des présences aux enseignements obligatoires (3 pages), délivré par la faculté
- **le carnet de stage**

Le DES n'est validé qu'au bout des 6 semestres échus et après validation par la commission inter régionale du DES de MG (2 sessions par an octobre et avril)

Si le DES n'est pas validé à la fin de l'année civile du dernier semestre d'Internat, l'Interne doit reprendre une nouvelle inscription pour la nouvelle année universitaire.